

Conditions générales

Alcon Switzerland SA -Pharmaceuticals
Valables à partir du 9 avril 2019

Alcon

1. Généralités

1.1 Les conditions générales s'appliquent à toutes les opérations entre Alcon Switzerland SA (produits Pharma et dispositifs médicaux et compléments alimentaires) et le client, dans la mesure où rien d'autre n'a été convenu par écrit. Lorsque le client passe une commande, il reconnaît explicitement les conditions générales.

1.2 Des conditions d'achat divergentes de celles mentionnées sont uniquement valables lorsqu'elles ont été explicitement reconnues par écrit par Alcon Switzerland SA. Des conditions générales divergentes de celles mentionnées issues d'accords individuels doivent se faire sous forme écrite. Cette exigence ne peut être levée que par écrit.

1.3 Les présentes conditions générales valables dès le 1er mai 2018 entraînent la résiliation de toutes les conditions générales pour les produits Pharma précédentes.

2. Prix

Si applicable et sous réserve d'un accord séparé, les prix ex-factory (prix sortie d'usine) servent de base au calcul de la remise. Sous réserve de modification des prix, les prix ex-factory sont «hors TVA». L'addition de la TVA se fait conformément à celle stipulée par la loi. Lors de diminutions du prix ex-factory, Alcon Switzerland SA garantit au client le droit d'effectuer l'achat avec le nouveau prix quatre semaines à l'avance.

3. Conditions de livraison

3.1 Les commandes qui ne correspondent pas à l'unité de livraison prévue seront automatiquement arrondies à une unité de livraison complète. Le client s'engage à accepter les livraisons partielles.

3.2 La livraison des articles par Alcon Switzerland SA correspond aux directives des bonnes pratiques de distribution (BPD). L'envoi est facturé à Alcon Switzerland SA selon les Incoterms 2010 DDP.

3.3 Commandes pour la semaine et commandes intermédiaires: Les livraisons allant jusqu'à 5 boîtes (à max. 30 kg) seront expédiées par la poste suisse. Les colis seront en principe envoyés par Post Priority.

3.4 Les clients souhaitant une expédition plus rapide seront facturés en fonction des coûts engendrés.

4. Délais de livraison

4.1 Tous les temps de livraison sont valables à condition que la marchandise soit disponible chez Alcon Switzerland SA.

4.2 Les palettes sont livrées au plus tard 3 jours après la réception de la commande. Les envois postaux sont livrés le jour suivant, pour autant que la commande soit reçue avant 14.45. Post Express: les commandes reçues avant 15h30 sont expédiées le jour même.

4.3 En cas de retard de livraison, il faut notifier la mise en demeure Alcon Switzerland SA par écrit. En cas de mise en demeure Alcon Switzerland SA, on supposera que le client souhaite encore la livraison de la marchandise tant qu'il ne retire pas sa commande par écrit immédiatement après qu'un délai supplémentaire raisonnable se soit écoulé.

4.4 La responsabilité d'Alcon Switzerland SA en rapport avec un retard de livraison n'est en cause que lorsqu'un comportement intentionnel ou négligeant de la part d'Alcon Switzerland SA est prouvé.

5. Garantie/contrôle et réception de la marchandise

5.1 Alcon Switzerland SA garantit que la marchandise livrée est complète et exempte de défauts jusqu'au moment du transfert des risques. Après l'arrivée de la marchandise, le grossiste doit immédiatement vérifier qu'elle a été livrée dans son intégralité et qu'elle ne comporte pas de défauts manifestes.

5.2 La garantie des droits du client expire **6 mois** après l'arrivée de la marchandise chez le client.

5.3 Les défauts extérieurs évidents (dommages dus au transport, erreur sur la quantité) doivent être inscrits sur le bon de livraison et immédiatement, au plus tard dans les 10 jours ouvrables après l'arrivée de la marchandise, signalés à Alcon Switzerland SA. Dans le cas de dommages dus au transport, il faut demander au transporteur d'établir un constat de dommages. Les défauts indétectables (cachés) sont à signaler immédiatement après leur constat, mais au plus tard avant le délai de la garantie, à Alcon Switzerland SA. Alcon Switzerland SA décline toute garantie et responsabilité pour les défauts déclarés plus tard, dans la mesure où la loi l'autorise.

5.4 Si la marchandise livrée présente des défauts et qu'ils ont été déclarés par le client conformément au contrat, la marchandise défectueuse sera reprise et remplacée par Alcon Switzerland SA ou créditée au client. La reprise ou le remplacement n'est cependant possible que lorsque la marchandise exempte de défauts est encore disponible chez Alcon Switzerland SA. Toute autre réclamation de garantie par le client est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise.

5.5 Si le client omet de vérifier et de déclarer les défauts, la marchandise est considérée comme approuvée.

5.6 Toute responsabilité de la part Alcon Switzerland SA est exclue si les défauts sont imputés au client suite à une manipulation ou un stockage incorrect.

5.7 Le client peut revendiquer un échange si un article est livré avec une date de péremption de moins de 6 mois ou si des lots individuels sont retirés par Alcon Switzerland SA ou une autre autorité, tant que le retour par le client a lieu dans le mois qui suit l'annonce. À part ça, aucun échange/retour est accepté.

6. Conditions de paiement

Conditions de paiement: 30 jours nets à compter de la date de la facture. La compensation d'une créance contre Alcon Switzerland SA est exclue.

7. Retard de paiement

7.1 Si le client ne respecte pas le délai du paiement, il sera mis en demeure sans notification. Dans ce cas, Alcon Switzerland SA est autorisé à exiger des intérêts moratoires à la hauteur de 1% par mois.

7.2 En cas de retard du paiement, Alcon Switzerland SA a le droit de suspendre ou de se retirer de tous les engagements de livraison et de crédit conclus, et ceci sans délais. Ceci est également valable si le client est insolvable.

8. Responsabilité

Alcon Switzerland SA est uniquement responsable des dommages subis par le client issus d'un comportement intentionnel ou négligeant de la part d'Alcon Switzerland SA. Toute autre responsabilité est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise. Alcon Switzerland SA n'est en particulier pas responsable de dommages indirects tels qu'un manque à gagner, des économies non réalisées, des pertes d'opportunités commerciales ou des réclamations de tiers.

9. Force majeure

En cas de force majeure, Alcon Switzerland SA est libéré de ses obligations contractuelles pendant la durée de la perturbation et de ses répercussions. Toute responsabilité pour des dommages causés par des retards de livraison en cas de force majeure est exclue. Sont considérés comme force majeure: les catastrophes naturelles, les faits de guerre, les grèves, l'intervention des autorités et tout autre obstacle dans la production et la distribution dont Alcon Switzerland SA n'est pas responsable.

10. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle liés à la marchandise (patentes, certificats complémentaires de protection, droits sur la marque, droits d'auteurs, etc.) demeurent la propriété exclusive d'Alcon Switzerland SA. Alcon Switzerland SA décline toute garantie légale, dans la mesure où la loi l'autorise.

11. Clause de sauvegarde

Si une disposition des conditions générales devait s'avérer totalement ou partiellement caduque ou si une lacune devait exister, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Dans le cas d'une disposition caduque ou d'une lacune, celle-ci doit être remplacée, respectivement remplie, par une disposition comme les partis en auraient convenus s'ils avaient été conscients de la lacune du contrat.

12. Domaine d'application

Suisse et Liechtenstein

13. Confidentialité

Alcon Switzerland SA et le grossiste s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les conditions du contrat (y compris les remises) et le secret industriel et commercial qui leurs sont connus par la commande des marchandises à des tiers.

14. Modification des conditions générales

Alcon Switzerland SA se réserve le droit de modifier les conditions générales d'achat et de livraison à tout moment. Les modifications seront communiquées par écrit au client au moins 1 mois à l'avance.

15. For

Le for exclusif pour toutes les réclamations relatives aux conditions générales ou aux livraisons individuelles est à Zoug.

16. Droit applicable

Le contrat est régi par le droit matériel suisse. L'application de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises est dérogée.